

# **COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DE BELLEGARDE DU JEUDI 16 SEPTEMBRE 2021**

Le conseil municipal approuve à l'unanimité le compte rendu de la séance du 22 juillet 2021.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide la création d'un poste d'Opérateur des Activités Physiques et Sportives à temps complet, et autorise le maire ou un Adjoint à signer les documents afférents à ce dossier.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité, accepte la mise en place d'un procès-verbal, afin de constater l'état d'abandon de la concession division H section 1 place 3 n° 579 et autorise le maire à faire le nécessaire à cet effet.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, accepte le contrat de Prêt entre LOGEMLOIRET ci-après l'Emprunteur et la Caisse des dépôts et consignations, et accepte la garantie d'emprunt.